

16 FEV. 2022

---

Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

---

**Madame Angèle BASTIANI**  
**Présidente de l'Agence du Tourisme**  
**de la Corse - ATC**  
**17, boulevard du Roi-Jérôme - BP 19**  
**20181 AJACCIO cedex 01**

*N/ Réfs :*  
*JD/PA/PG/2022-02*

*Par Lettre Recommandée avec demande d'Accusé Réception,*  
*anticipée par courriel*

**Objet :**

**Association à l'étude et à la conduite d'un montage innovant de soutien à la création et au développement de lignes aériennes desservant la Corse**

**Madame la Présidente**

Comme vous le savez, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (ci-après « la CCI de Corse) exploite les aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Calvi - Sainte-Catherine et Figari - Sud Corse et en assure la promotion.

Le développement aéroportuaire constitue un enjeu économique stratégique pour la Corse : il garantit son ouverture sur le monde, participe à son économie, notamment touristique, et contribue à son rayonnement.

C'est pourquoi, la CCI de Corse s'est attachée à renforcer l'offre de desserte aérienne de l'Ile. Elle apporte notamment un soutien financier à la création et au développement par les compagnies aériennes de lignes au départ ou destination de la Corse, en conformité avec la communication de la Commission Européenne du 4 avril 2014 portant lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes.

Soucieuse de franchir une nouvelle étape dans le développement des aéroports de Corse, la CCI de Corse entend désormais faire évoluer les modalités de son action auprès des compagnies aériennes afin de mieux répondre à leurs attentes, dans un contexte de concurrence aéroportuaire dynamique.

Dans cette perspective, la CCI de Corse mène actuellement une réflexion sur les montages innovants qu'elle pourrait mettre en œuvre, en association avec d'autres partenaires, afin de susciter la création de nouvelles dessertes aériennes du territoire corse, notamment en basse et moyenne saisons.

.../...

Sous réserve des études juridiques et opérationnelles à réaliser, ces montages pourraient notamment, par exemple, s'inscrire dans une logique de commande publique ciblée.

Il nous semble, à cet égard, que l'Agence du Tourisme de la Corse, en charge de sa politique touristique, pourrait pleinement s'inscrire dans ce projet, auquel la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse souhaiterait l'associer.

Au demeurant, dans la *lettre de la CCI de Corse* de janvier 2022, vous avez souligné le rôle de force motrice du tourisme pour l'Ile et soulevé la question du coût d'acheminement élevé des touristes. Nous partageons précisément votre volonté de rendre la politique tarifaire des compagnies aériennes plus attractive et votre souhait de diversifier le tourisme de l'Ile.

Nous vous proposons donc de vous rencontrer afin d'échanger sur ce sujet et d'évoquer ensemble les modalités de nos actions communes.

Nous vous prions de croire, **Madame la Présidente**, à l'expression de notre considération distinguée.

**Le Président,**

**Jean DOMINICI**



Copie :

*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse*

P.J. :

- *Note de méthode sur la définition d'un dispositif destiné à susciter la création et le développement de lignes aériennes desservant la Corse*
- *Convention d'Honoraires*

16 FEV. 2022

---

Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

---

**Madame Flora MATTEI**  
**Présidente de l'Office des Transports de la**  
**Corse - OTC**  
**19, avenue Georges Pompidou - BP 501**  
**20189 AJACCIO cedex 2**

*N/ Réfs :*  
*JD/PA/PG/2022-02*

*Par Lettre Recommandée avec demande d'Accusé Réception,*  
*anticipée par courriel*

**Objet :**

**Association à l'étude et à la conduite d'un montage innovant de soutien à la création et au développement de lignes aériennes desservant la Corse**

**Madame la Présidente**

Comme vous le savez, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (ci-après « la CCI de Corse) exploite les aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Calvi - Sainte-Catherine et Figari - Sud Corse et en assure la promotion.

Le développement aéroportuaire constitue un enjeu économique stratégique pour la Corse : il garantit son ouverture sur le monde, participe à son économie, notamment touristique, et contribue à son rayonnement.

C'est pourquoi, la CCI de Corse s'est attachée à renforcer l'offre de desserte aérienne de l'île. Elle apporte notamment un soutien financier à la création et au développement par les compagnies aériennes de lignes au départ ou destination de la Corse, en conformité avec la communication de la Commission Européenne du 4 avril 2014 portant lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes.

Soucieuse de franchir une nouvelle étape dans le développement des aéroports de Corse, la CCI de Corse entend désormais faire évoluer les modalités de son action auprès des compagnies aériennes afin de mieux répondre à leurs attentes, dans un contexte de concurrence aéroportuaire dynamique.

Dans cette perspective, la CCI de Corse mène actuellement une réflexion sur les montages innovants qu'elle pourrait mettre en œuvre, en association avec d'autres partenaires, afin de susciter la création de nouvelles dessertes aériennes du territoire corse, notamment en basse et moyenne saisons.

.../...

Sous réserve des études juridiques et opérationnelles à réaliser, ces montages pourraient notamment, par exemple, s'inscrire dans une logique de commande publique ciblée.

Il nous semble, à cet égard, que l'Office des Transports de la Corse, en charge de la politique régionale en matière de transports aériens et maritimes entre la Corse et le continent, pourrait pleinement s'inscrire dans ce projet, auquel la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse souhaiterait l'associer.

Nous vous proposons donc de vous rencontrer afin d'échanger sur ce sujet et d'évoquer ensemble les modalités de nos actions communes.

Nous vous prions de croire, **Madame la Présidente**, à l'expression de notre considération distinguée.

**Le Président,**

**Jean DOMINICI**



Copie :

Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse

P.J. :

- Note de méthode sur la définition d'un dispositif destiné à susciter la création et le développement de lignes aériennes desservant la Corse
- Convention d'Honoraires